

Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Meximieux

Aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent

BILAN DE CONCERTATION VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 – Rappel du Contexte

La commune de Meximieux a lancé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent. Les principaux objectifs sont de boucler l'anneau vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux, d'offrir un espace de déambulation en milieu naturel à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain, de protéger et développer un arboretum existant, d'agrandir un espace identifié comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en sacralisant cet espace, de conserver un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau poumon vert et de contribuer à faire de Meximieux une « ville-paysage ». Ce projet revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux.

Afin de sécuriser au maximum la procédure, le projet sera soumis à évaluation environnementale conformément aux articles R 104-13 et R 104-14 du code de l'urbanisme. De ce fait, conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées est requise pendant toute la durée de l'élaboration du projet pour les procédures visant la mise en compatibilité des PLU soumises à évaluation environnementale. L'élaboration du projet, à présent terminée, fera l'objet conformément à l'article L 153-52 du code de l'urbanisme d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées le 08 avril 2025.

2 – Moyens mis en œuvre pour la concertation

Accusé de réception en préfecture
001-210102448-20250414-2025-43-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2024-123 du 02 juillet 2024 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique préalable, cette dernière a débuté le lundi 23 septembre 2024 à 8h et s'est terminée le 25 mars 2025 à 12h00 (soit sur une période de plus de 26 semaines), en vue de l'examen conjoint du 08 avril 2025 dans lequel ce bilan de concertation sera présenté.

L'avis de concertation a été publié dans deux journaux locaux (Le Progrès et la Voix de l'Ain), l'information a également été relayée sur le site internet de la ville, le panneau lumineux Place Giraud, Facebook, sur les panneaux d'affichage légaux (mairie, cinéma, vers lavoir de la Côte) et sur le panneau d'affichage en mairie aux services Techniques/Urbanisme où le dossier papier était consultable.

LE PROGRÈS

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LPR-424168900

Nous soussignés, Le Progrès SAS représenté par EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES, représenté par sa Responsable des Annonces Légales et Judiciaires, Laëtitia CAPOCCITTI, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 02/09/2024
Support de parution : leprogres.fr
Département de parution : Ain

 **COMMUNE DE MEXIMIEUX**

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Déclaration de Projet visant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Meximieux
Aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubejain et d'une liaison piétonne le long du Longevant

Objet de la concertation :
La commune de Meximieux a lancé une déclaration de projet visant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubejain et d'une liaison piétonne le long du Longevant.
Les principaux objectifs sont de boucler l'anneau vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux, d'offrir un espace de détente et de loisir à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubejain pour créer un véritable parc urbain, de protéger et développer un arborétum existant, d'agrandir un espace vert comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en s'inspirant des espèces, de conserver un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau poussoir vert et de contribuer à faire de Meximieux une « ville d'été ». Ce projet revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux.

Concertation préalable à compter du 23 septembre 2024 :
Cette procédure de concertation de projet est l'objet d'une concertation préalable du public, en application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.
Par délibération n° 2024-123 du 02 juillet 2024, le conseil municipal de Meximieux a défini les modalités de la concertation de la présente déclaration de projet.

Cette-ci débute le : **Lundi 23 septembre 2024 à 9h00 et se déroulera tout au long de l'élaboration du dossier de déclaration de projet.**

Modalités de la concertation :
Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chaque peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.
Mise à disposition du public du dossier au fur et à mesure de son élaboration sur le site internet de la ville : <https://ville-meximieux.fr/plus-et-projets/> ou au service urbanisme en Mairie de Meximieux 01800 aux horaires et ouvertures du service :
- lundi de 13h00 à 17h, mardi de 9h à 12h, jeudi de 13h00 à 17h et vendredi de 9h à 12h.
Placement des observations durant toute la durée de la concertation par :
- Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - Service Urbanisme - 3 rue d'Alain Thévenin - 01800 MEXIMIEUX
- Courriel à l'adresse suivante : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net
- Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période énoncée et disponible au service urbanisme en Mairie de MEXIMIEUX 01800 pendant les horaires d'ouverture du service.
L'avis de concertation sera établi et publié sur le site internet de la ville dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation. Il sera également disponible au service urbanisme pendant les horaires d'ouverture du service.

424 0800

Accusé de réception en préfecture
001-210102446-20250414-2025-43-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/AvisAdministratif/Ain/Le-Progress/CONCERTATION-PREALABLE-AMENAGEMENT-PARC-URBAIN.html>

Figure 1 : Parution journal Le Progrès



Date de de publication : 02/09/2024
Support de parution : lavoixdelain.fr

MEXIMIEUX COMMUNE - AVIS DE CONCERTATION - Annonces administratives 1 col



COMMUNE DE MEXIMIEUX

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

**Déclaration de Projet valant mise
en compatibilité du PLU
de la Commune de Meximieux**

**Aménagement d'un parc urbain
en continuité de celui de l'Aubépin
et d'une liaison piétonne le long
du Longevent**

Objet de la concertation :

La commune de Meximieux a lancé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent. Les principaux objectifs sont de boucler l'anneau vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux, d'offrir un espace de déambulation en milieu naturel à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain, de protéger et développer un arboretum existant, d'agrandir un espace identifié comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en sacralisant cet espace, de conserver un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau poumon vert et de contribuer à faire de Meximieux une "ville-paysage". Ce projet revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux.

Concertation préalable à compter

du 23 septembre 2024 :

Cette procédure de déclaration de projet fait l'objet d'une concertation préalable du public, en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Par délibération n° 2024-123 du 02 juillet 2024, le conseil municipal de Meximieux a défini les modalités de la concertation de la présente déclaration de projet. Celle-ci débutera le :

Lundi 23 Septembre 2024 à 8h00
et se déroulera tout au long
de l'élaboration du dossier
de déclaration de projet

Modalités de la concertation :

Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.

Mise à disposition du public du dossier au fur et à mesure de son élaboration sur le site internet de la ville :

<https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/> ou au service urbanisme en Mairie de Meximieux 01800 aux horaires d'ouverture du service :
lundi de 13h30 à 17h, mardi de 9h à 12h, jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h.

Recensement des observations durant toute la durée de la concertation par :

• Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - Service Urbanisme - 3 rue du Ban Thévenin - 01800 MEXIMIEUX.

• Courriel à l'adresse suivante :

serviceurbanisme@mairie-meximieux.net

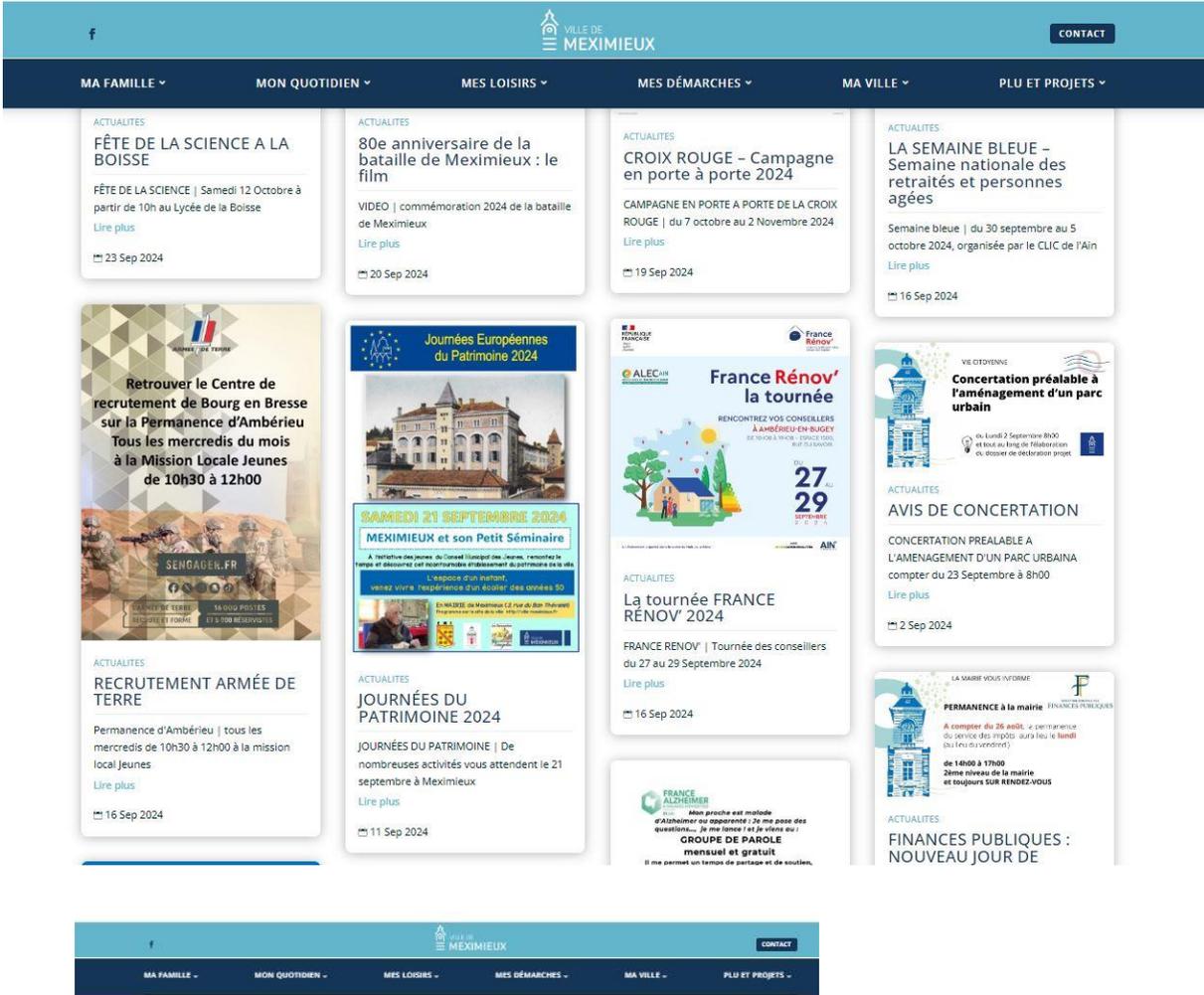
• Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période énoncée et disponible au service urbanisme en Mairie de MEXIMIEUX 01800 pendant les horaires d'ouverture du service.

Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation. Il sera également disponible au service urbanisme pendant les horaires d'ouverture du service.

Figure 2 : Parution Journal La Voix de l'Ain

Accusé de réception en préfecture
001-210102448-20250414-2025-43-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Lien de l'annonce : <https://www.lavoixdelain.fr/annonces-legales/145115/>



CONCERTATION PREALABLE A L'AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN

A compter du 23 Septembre à 8h00

COMMUNE DE MEXIMIEUX

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

**Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de la
Commune de Meximieux
Aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et
d'une liaison piétonne le long du Longevent**

Objet de la concertation :
La commune de Meximieux a lancé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent. Les principaux objectifs sont de booster l'habitat vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux, d'offrir un espace de récréation en milieu rural à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain de protéger et développer un arborétum existant, d'agrandir un espace identifié comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en sacralisant cet espace, de conserver un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau poussoir vert et de contribuer à faire de Meximieux une « ville-paysage ». Ce projet revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux.

Concertation préalable à compter du 23 septembre 2024 :
Cette procédure de déclaration de projet fait l'objet d'une concertation préalable du public, en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Par délibération n° 2024-123 du 02 juillet 2024, le conseil municipal de Meximieux a défini les modalités de la concertation de la présente déclaration de projet. Celle-ci débitera le **Lundi 23 Septembre 2024 à 8h00** et se déroulera tout au long de l'élaboration du dossier de déclaration de projet.

Modalités de la concertation :
Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.

Mise à disposition du public du dossier au 1/2 et à mesure de son élaboration sur le site internet de la ville de Meximieux en mairie de Meximieux (01800, aux Horaires de 9h00 à 17h et vendredi de 9h à 12h).

Accusé de réception en préfecture
001-210102446-20250414-2025-43-DE
MEXIMIEUX
Date de rétrotransmission : 15/04/2025
Date de réception en préfecture : 15/04/2025

Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période électorale et disponible au service urbanisme en mairie de MEXIMIEUX (01800) pendant les horaires d'ouverture du service.

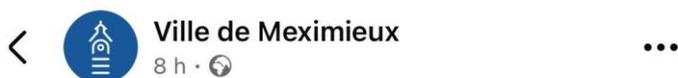
Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation. Il sera également disponible au service urbanisme pendant ses horaires d'ouverture du service.

Figure 3 : Information sur site de la ville de Meximieux





Figure 4 : Information sur panneau lumineux place Giraud



🌳 Extension du parc de l'Aubépin et création d'une voie piétonne le long du Longement
 Depuis lundi, la concertation sur ce projet de révision du PLU est ouverte à tous. Vous trouverez tous les éléments d'information sur notre site internet :
<https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/revision-generale-du-plu/>
 N'hésitez pas à donner votre avis !



Accusé de réception en préfecture
 00 1210102446-20250414-1025-43-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2025
 Date de réception préfecture : 15/04/2025

CONCERTATION PRELABLE

Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Meximieux
Aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longement

Objet de la concertation :
 La commune de Meximieux a lancé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longement. Les principaux objectifs sont de boucler l'avenue, voir elle d'être une liaison ville-quartier aux habitant de Meximieux, d'offrir un espace de récréation en milieu naturel à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain, de protéger et développer un patrimoine existant, d'agrandir un espace identifié comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en sécurisant cet espace, de conserver un site de caractère remarquable et de contribuer à faire de Meximieux une « ville paysanne ».

Concertation accessible à compter du 22 septembre 2024.
 Cette procédure de déclaration de projet fait l'objet d'une concertation préalable du public, en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Par délibération n° 2024-123 du 02 juillet 2024, le conseil municipal de Meximieux a défini les modalités de la concertation de la présente déclaration de projet. Celle-ci débute le :
Lundi 23 septembre 2024 à 9h00
 et se déroulera tout au long de l'élaboration de l'acte de déclaration de projet.

Modalités de la concertation :
 Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chaque jour à partir de 9h00, vous pouvez venir déposer vos remarques et suggestions sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.

Mise à disposition du public du dossier de l'ur et à mesure de son élaboration sur le site internet de la ville : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/revision-generale-du-plu/> ou au service urbanisme au Maire de Meximieux 01050 aux horaires d'ouverture du service : lundi de 13h30 à 17h, mardi de 9h à 12h, jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h.

Figure 5 : Information Facebook

👍 J'aime 💬 Commenter 📧 Envoyer ➦ Partager

👍❤️ 15

7 partages





Figure 6 : Information panneau d'affichage légal Mairie

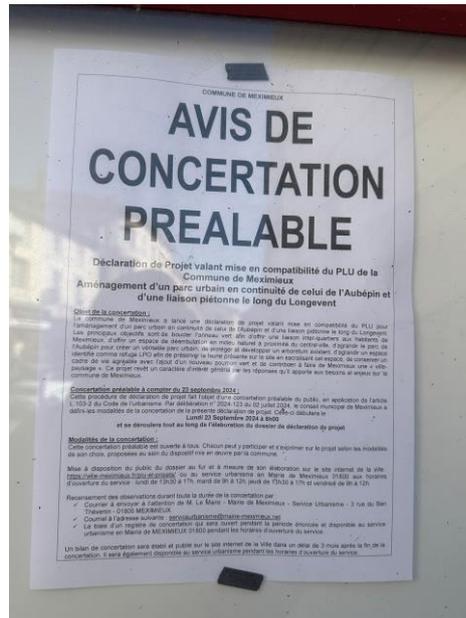
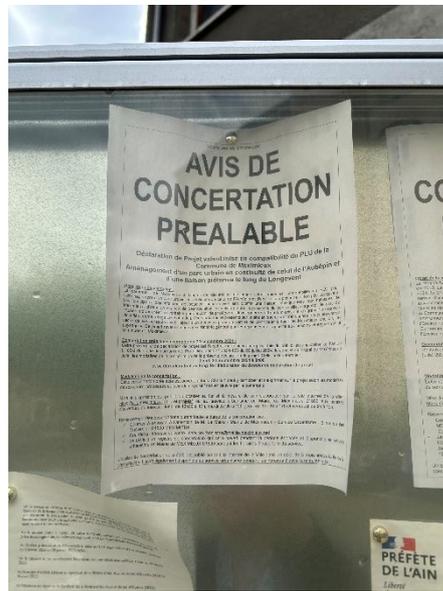
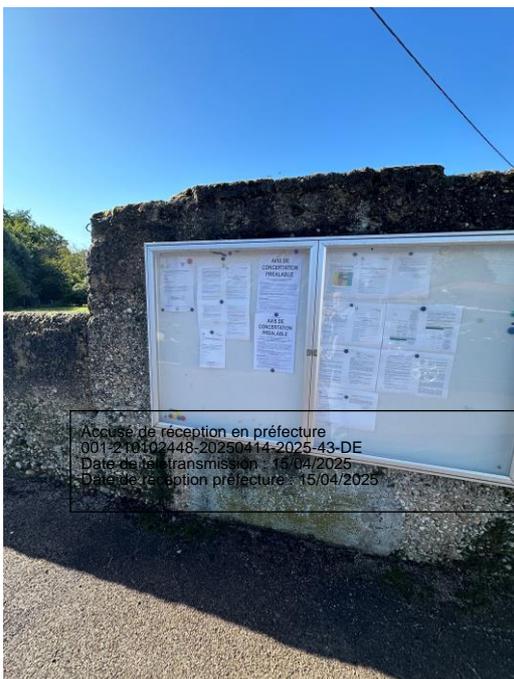


Figure 7 : Information panneau d'affichage légal Cinéma



Accusé de réception en préfecture
001210102448-20250414-2025-43-DE
Date de la transmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

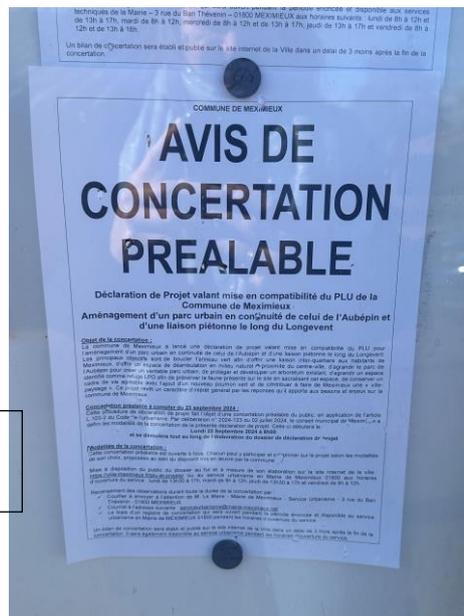


Figure 8 : Information panneau d'affichage légal vers lavoir de la Côte



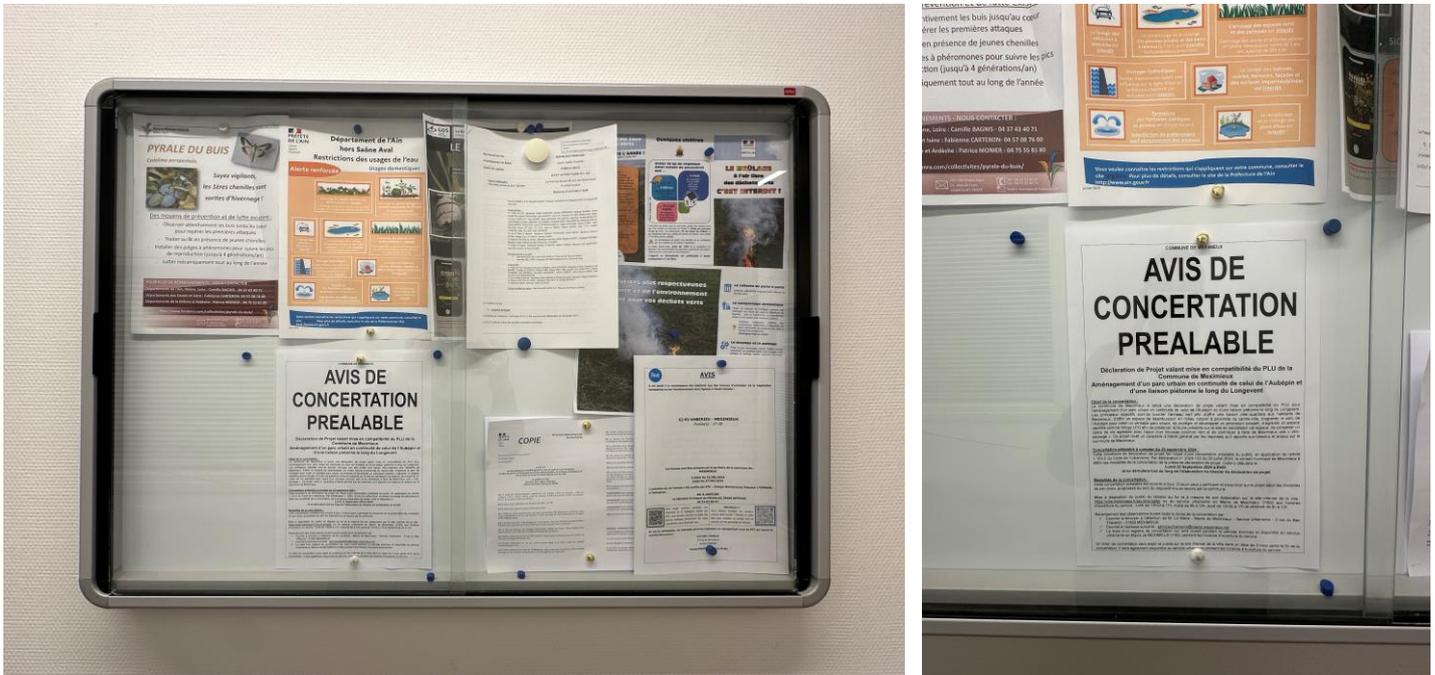


Figure 9 : Information panneau d'affichage aux Services Techniques / Urbanisme en Mairie

Un dossier comportant la délibération précitée, une note de présentation du projet, l'avis de concertation préalable et le schéma du projet ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et au service Urbanisme en Mairie de Meximieux.

Extension du parc de l'Aubépin : déclaration de projet
 importants mis en compatibilité du PLU pour :

- La création d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin
- La création d'une habco pédestre le long du Longevet

La déclaration de projet importants mis en compatibilité du PLU est une procédure permettant de faire évoluer de manière simple et accélérée un document d'urbanisme. La notion d'intérêt général constitue une condition qui qualifie les enjeux de la mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet. La présente procédure comprend une évaluation environnementale qui permettra d'intégrer l'environnement dans l'élaboration du projet, et de les prendre en compte de manière globale.

Le projet envisagé revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux. En effet, le projet a été conçu dans une réflexion globale et prospective de l'aménagement du territoire, dans la continuité de l'ancien parc situé en contrebas sur la commune. L'ambition (aménagement de la zone) est de prolonger le long du Longevet jusqu'à la rue du Moulin et dans la prolongation du chemin menant à l'étang de l'Aubépin. Cette voie piétonne rejoindra le plateau du Pavé et permettra de boucler l'anneau vert par la rue de la Vallée puis la boucle sera fermée ainsi que l'ancien quartier par le biais d'une continuité piétonne sur le site de réhabilitation en contrebas. En parallèle, il est également prévu d'agrandir le parc de l'Aubépin et d'enrichir le territoire et de développer un important Arboretum déjà présent en amont de l'étang afin de créer un parc urbain avec des aménagements légers, type kiosques, jeux pour enfants, espaces de piécyrique.

La finalité du projet est d'offrir un nouvel espace vert aux meximiens, ceci dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de préservation de l'équilibre écologique. En effet, la commune accueillera la construction d'un type de 2000 places pour la rentrée 2027 et de nouveaux actifs résidents sur le territoire du Buis (implantation de deux habitats neufs de troisième génération ER2). Le projet est donc en adéquation avec la dynamique démographique et économique du territoire, en réponse aux attentes des habitants en ce qui concerne la qualité du cadre de vie.

Cette conception de qualité s'inscrit dans la loi Climat et Résilience, le projet vise à modifier la composition des espaces agricoles et naturels en préservant le caractère paysager du secteur. La mise en place de ces espaces permettra de constituer l'ensemble urbain au profit des espaces naturels, en maintenant les bosquets et arbres isolés d'intérêt et en préservant la zone de fontonnement du cours d'eau. La satisfaction est le développement des points verts cotourneaux à l'aire de Meximieux une ville « éco-citoyenne ».

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Boucler l'anneau vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux
- Offrir un espace de réhabilitation en milieu naturel à proximité du centre-ville
- Aggrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain agréable d'aménagements légers, type kiosques, jeux pour enfants, espaces de piécyrique
- Protéger et développer un arboretum existant
- Aggrandir un espace identifié comme refuge SPD afin de préserver la faune présente sur le site en particulier les espèces
- Conservé un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau point vert
- Contribuer à faire de Meximieux une « ville paysagée ».

Accusé de réception en préfecture
 001-210102446-20250414-2025-43-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2025
 Date de réception préfecture : 15/04/2025



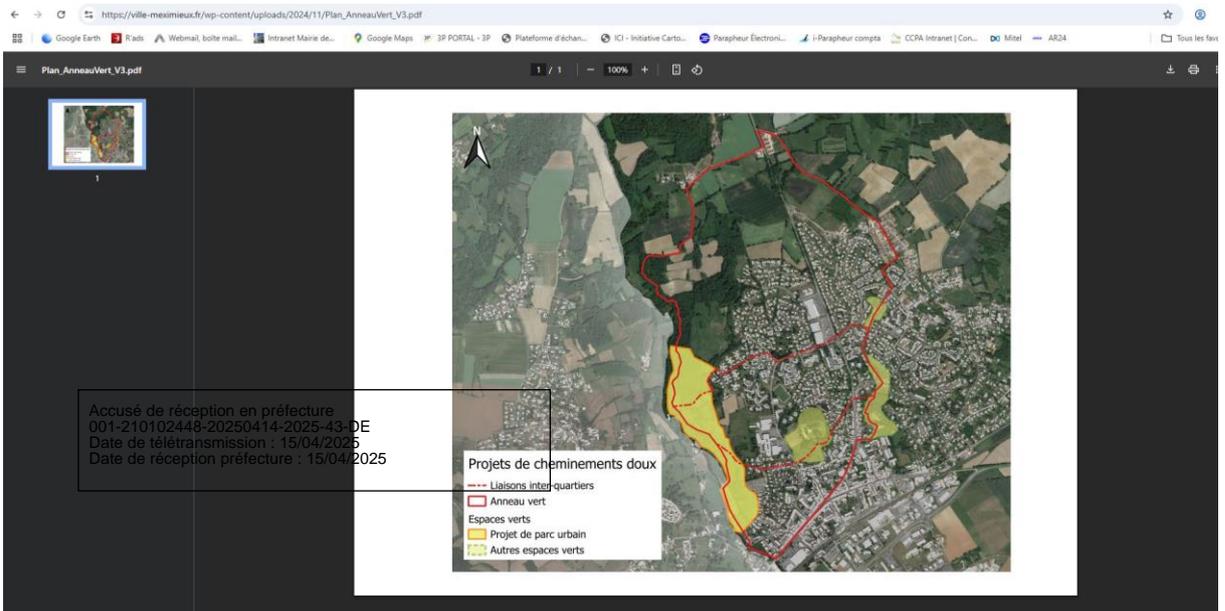
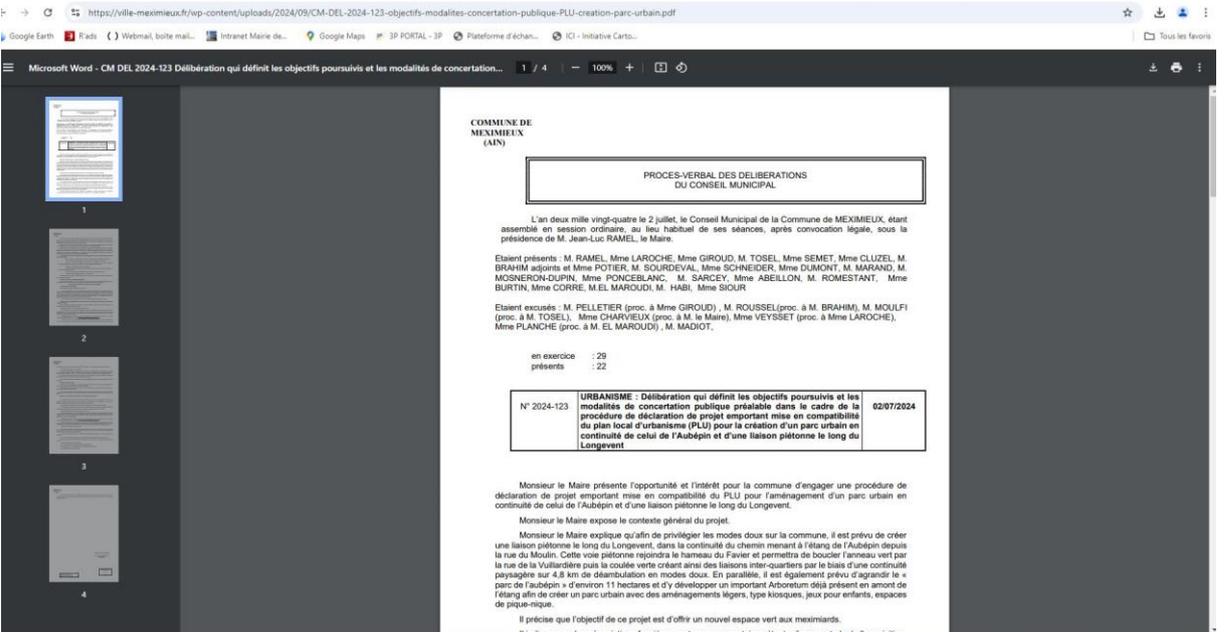
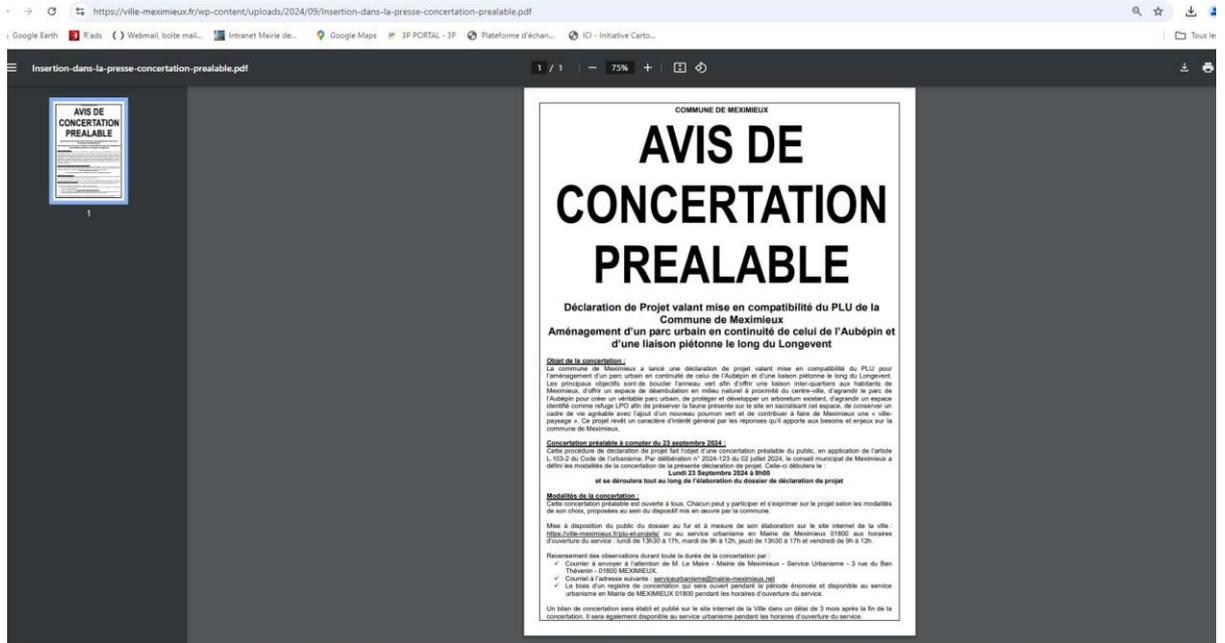


Figure 10 : Dossier mis en ligne sur site de la Ville

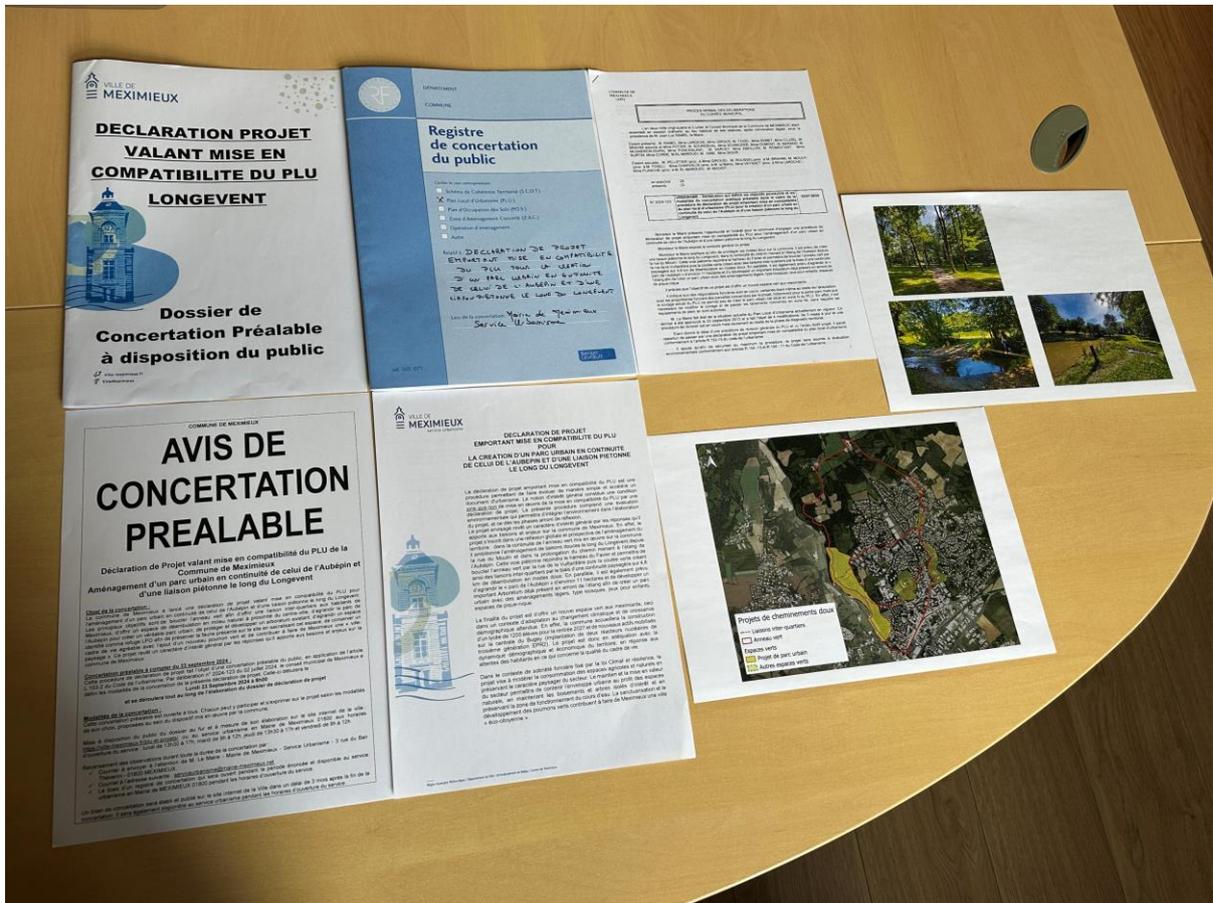


Figure 11 : Dossier papier mis à disposition du public au service Urbanisme de la Mairie

Il était possible de faire des observations par :

- Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire – Mairie de Meximieux – Service Urbanisme – 3 rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX.
- Courriel à l'adresse suivante : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net
- Le biais d'un registre de concertation ouvert pendant la période énoncée, soit du lundi 23 septembre 2024 - 8h au mardi 25 mars 2025 - 12h et disponible au service Urbanisme de la Mairie – 3 rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX aux horaires suivants : lundi et jeudi de 13h30 à 17h et mardi et vendredi de 9h à 12h.

3 – Participation à la démarche de concertation :

Nombre de visite en mairie : 0
 Nombre d'observation sur le registre de concertation : 0
 Nombre de courrier : 0
 Nombre de courriel : 0

4 – Conclusion de la concertation :

Au vu des modalités de la concertation et au vu de l'absence d'observation, courrier et courriel, le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet d'aménagement.

Accusé de réception n° 001-240102448-20250414-2025-43-DE
 Date de réception : 15/04/2025
 Date de réception préfecture : 15/04/2025

Le bilan sera présenté lors de l'examen conjoint du 08 avril 2025, annexé à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2025, et sera joint au dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Meximieux pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent.

Meximieux, le 26 mars 2025.

